

# 3

## Les conditions de la mobilisation et de l'implication des habitants et des autres acteurs

### Objectif général

Renforcer la capacité des acteurs à travailler en démarche communautaire en santé avec les habitants-usagers-citoyens ainsi que l'ensemble des acteurs concernés.

### Objectifs spécifiques

- Identifier les freins et leviers qui facilitent ou gênent l'implication des différents acteurs.
- Créer les conditions de l'implication des différents acteurs.
- Accompagner le passage d'une demande individuelle à une demande collective

### Contenu

- Clarification des concepts et mots clés : ressources, différents types de savoirs, communautés, promotion de la santé, santé publique, empowerment ...
- Repérage, identification, mobilisation et valorisation des ressources des différents acteurs.
- Posture et outils utiles pour accompagner les acteurs dans leur implication : facilitation, co-conseil, écoute active, dynamique de groupe ...

### A l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- co-construire des projets en associant l'ensemble des acteurs concernés,
- créer les conditions de la mobilisation et de l'implication des acteurs.

### Public - prérequis

Habitants-Usagers-Citoyens, Elus, décideurs, professionnel ou bénévole impliqué dans des actions de santé, urbanisme, politique de la ville, médico-social... ainsi que l'ensemble des acteurs concernés maîtrisant la méthodologie de projet en démarche communautaire.

### Evaluation

- Questionnaire d'appropriation du sujet avant et après la session
- Evaluation par questionnaire en ligne à 3 mois.

### Durée

14h (2 jours)



### Dates

2019 - 10 et 11 décembre (9h-12h30/13h30-17h)

2020 - 29 et 30 janvier (9h-12h30/13h30-17h)

2020 - 29 et 30 avril (9h-12h30/13h30-17h)

En parallèle du calendrier proposé, l'Institut Renaudot peut construire avec vous des formations adaptées aux besoins des acteurs sur un territoire donné.

### Tarif d'inscription

Inscription individuelle : 480 €

Tarif de groupe (de 8 à 10 personnes) : 2 000 € (soit 1 000 €/jour)

Conditions particulières pour les acteurs de l'Île de France :  
renseignez-vous auprès de l'Institut Renaudot : 01 48 06 67 32